



## Section de Fontainebleau

### Compte-rendu du Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail

#### séance du 07 Juillet 2015

- **Procès-verbal du CHSCT du 07 avril 2015**

L'administration, confrontée à une surcharge de travail, avait décidé de confier à une société prestataire le soin d'établir les procès verbaux des instances, dont les débats sont enregistrés. Mais qu'advient-il quand le prestataire en question se montre incapable de tenir ses engagements ? Retour à la case départ, et le service des affaires générales de devoir turbiner sec pour accoucher en urgence d'une version du fameux P.V. Même si on peut saluer la performance, tout ça n'améliore pas les délais de transmission ; aussi le procès verbal a-t-il été approuvé, à la condition que les remarques que nous transmettrons seront intégralement prises en compte.

- **Suites données au CHSCT du 07 avril 2015**

Parmi les principaux points on notera :

- **la généralisation des trousse de secours dans les véhicules de service.** Les véhicules du service des jardins ont été équipés de trousse de secours. Avec le Partner mutualisé, le Kangoo de la maintenance et le véhicule de la Direction, déjà dotés, c'est l'ensemble du parc de véhicule qui dispose maintenant de cet équipement.
- **le déménagement du prestataire de surveillance ASGC dans les locaux réhabilités de l'ex réfectoire de la cour des mathurins** (état des lieux dressé le 21 mai 2015). Nous avons demandé que le CHSCT de l'entreprise soit informé. Le plan de prévention de l'entreprise sera revu en conséquence.
- **dossier « travail en hauteur »** : un repérage des accès aux têtes de détections incendie va être prochainement effectué par les assistants de prévention.

Les deux points qui suivent avaient été soulevés par vos élus CGT lors du précédent CHSCT :

- **problématique de la gêne auditive aux serres de la Pépinière (service des jardins):** une visite CHSCT/médecine de prévention a eu lieu sur place le 15 juin, au cours de laquelle des relevés sonores des pompes d'arrosage en marche ont été réalisés. Ces derniers révèlent des seuils de tolérance en limite des normes (maxi 80 décibels). Considérant que ces pompes fonctionnent par périodes en continu et en simultanément, nous considérons qu'il y a lieu d'agir. Plusieurs solutions sont soulevées : remplacement des

pompes, calfeutrement, immersion. Le coût de ces différentes hypothèses déterminera à coup sûr l'option retenue.

- **dossier réglementation « douches et vestiaires » du service des jardins.** Aussi bien le nombre de douche (*la réglementation impose une pomme de douche pour huit personnes*) que la surface des vestiaires, ne sont suffisants pour offrir aux personnels des conditions d'hygiène satisfaisantes, d'autant que l'accueil quasi permanent d'une dizaine de stagiaires initiative 77 accroît les besoins. Une visite CHSCT/SIMT (médecine de prévention) sera prochainement organisée.

- **Observations des registres santé et sécurité**

Nous avons dressé un constat plutôt amer. Plus le nombre de registre s'étoffe, en couvrant désormais tous les services, moins les registres sont renseignés. Il est des paradoxes difficilement explicables, alors que les griefs exprimés par les uns et les autres ne sont pas pour autant en recul. **Redisons-le : vos remarques ont plus de poids quand elles font l'objet d'un signalement écrit, et sont ainsi systématiquement discutées en CHSCT, et, sans attendre ce dernier, des solutions peuvent être rapidement apportées.**

**A signaler :**

- un affaissement du rebord de la douche de la base vie du PC du musée provoquant des infiltrations d'eau sous le receveur et au bas des murs (*Depuis ce CHSCT une entreprise de maçonnerie a procédé aux travaux nécessaires*)

- la demande de mise en propreté (peintures) de la base vie occupée par les agents de nuit du PC du musée. La livraison du PC sûreté nouvelle version étant prévue en 2018 il ne semble pas raisonnable de laisser les choses en l'état.

- **Hiérarchisation des risques de l'unité de travail « accueil et billetterie »**

Les onze agents du droit d'entrée (ex RMN-GP) ont été intégrés à l'établissement public le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur contrat T2, avec un CDI de droit public. En conséquence, ces personnels sont rattachés au DUERP (*document unique d'évaluation des risques professionnels*) de l'EPCF, lequel a été élaboré en 2013 et validé au CHSCT d'avril 2014. De fait la collecte des risques propres à cette unité de travail était-elle nécessaire.

**Notre constat sur cette hiérarchisation :** certaines rubriques nous apparaissent nettement sous évaluées et déséquilibrées (*risques psycho-sociaux et organisation du travail*). Ceci concerne tout particulièrement le risque agression et le risque stress, insuffisamment cotés. Surtout il y a une dichotomie entre la situation de la chef de pôle/régisseur qui présente un risque majeur, alors que la situation des dix autres agents fait apparaître un risque global moindre, alors même que ces personnels sont en permanence face public (caisses, vestiaires, contrôle) et souvent les premiers à essuyer les récriminations du public. Nous avons également demandé que soit ajouté le risque lié à la vulnérabilité des agents en fin de journée lors du transfert des fonds de caisses jusqu'à la régie.

**Au terme de nombreux échanges il a été décidé de reporter au prochain CHSCT le vote sur ce point. Le service des publics procédera aux modifications demandées.**

- **Actions menées par les assistants de prévention**

- **le recensement des fiches de données de sécurité**, document propre aux produits utilisés pour certaines activités (ébénisterie, jardins, ménage...) et contenant des données relatives aux propriétés des substances chimiques.

- **sensibilisation auprès de certains concessionnaires** quant aux problèmes liés au tri et à la gestion des déchets (concessionnaire du salon de thé), et à l'encombrement d'une issue de secours (Jeu de Paume).
- **le projet de fiches individuelles de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels.** En l'état parmi les dix facteurs de pénibilité définis par la loi, et liée à la réforme des retraites, seuls quatre sont à prendre en compte, mais à ce stade ceux-ci ne concernent que les contractuels de droit privé.
- **le recensement de l'ensemble des accès aux têtes de détections incendie.** Le constat : de nombreuses zones sont inaccessibles pour accéder rapidement à certaines combles, fautes d'échelles adaptées et de trappes sécurisées, et la solidité de certains planchers n'est pas garantie, rendant problématique une levée de doute en partie supérieure après le déclenchement d'une alarme incendie. *Pour infos tous niveaux confondus 1273 têtes de détections et détecteurs manuels sont installés (hors quartier Henri IV).* Autant dire que le sujet est brûlant, et nous avons contribué depuis deux ans à une prise de conscience de la Direction sur les risques qu'une telle situation fait courir à l'établissement. Dans une logique de démarche d'évaluation et de prévention des risques de chute de hauteur, un état de la situation des différents accès aux têtes va être réalisé par les AP.

### • **Suivi du plan d'action des risques psycho-sociaux**

Rappel : la réalisation du DUERP a mis en évidence que le risque majeur était le risque psycho-social, lequel devait être traité en priorité. Afin d'établir un diagnostic de la situation, le cabinet *LC Conseil* a procédé en septembre 2014 à une première série d'entretiens individuels d'1h30 chacun et portant sur une vingtaine d'agents, desquels il ressort que le stress est vécu de façon généralisé.

Un plan d'action en trois étapes visant à réduire ce risque, a été retenu lors du CHSCT précédent, lequel vient de débuter avec dans un premier temps une extension du périmètre des agents reçus en entretien (50 nouveaux agents concernés).

Difficile de porter un jugement sur un processus en cours. **Pour notre part nous n'en démordons pas : seul des effectifs en nombre suffisant permettront de desserrer l'étau et d'améliorer la situation. Faute de quoi, on se bornera à n'apporter qu'un traitement cosmétique à des causes qui dégradent en profondeur les conditions de travail des personnels.**

### • **Point d'étape sur l'installation du logiciel billetterie au pôle accueil et billetterie**

Suite à la publication du marché d'installation de billetterie, de réservations, contrôle d'entrée et vente en ligne, un prestataire a été choisi le 18 mars 2015, les personnels formés les 28 et 29 mai, et la mise en place du logiciel de billetterie (4 caisses, imprimantes, lecteur PDA, etc.) a pu avoir lieu le 01 juin. Le CHSCT avait exprimé des craintes quant à l'ergonomie des postes de travail, car les comptoirs actuels avaient été conçus pour l'ancien matériel. En définitive l'ergonomie actuelle, dans l'attente des travaux de réaménagement des espaces d'accueil prévus avec le schéma directeur, peut être jugée satisfaisante.

L'administration indique que « l'adaptation des agents au nouveau logiciel était bonne, et que le ressenti général semble être celui d'un véritable progrès et d'un gain de temps ». **Pour notre part nous n'avons pas recueilli, auprès des agents, d'avis qui remettent en cause cette appréciation.**

Cependant il est trop tôt pour tirer un bilan définitif, car la montée en puissance de ce nouvel outil se poursuit, avec en septembre la prise en compte de la vente en ligne.

En revanche nous avons souligné la surcharge de travail occasionnée aux agents du service des réservations, car l'interface comptable reste à élaborer, et pendant cette période intermédiaire l'ancien système de comptabilisation est conservé, ce qui revient à prendre en compte une double comptabilité.

- **Formation des membres du CHSCT**

L'obligation de formation des membres représentants du personnel est d'une durée minimale de 5 jours au cours du mandat.

Les thématiques retenues sont : la prévention des risques psychosociaux qui pourrait être organisée sur le site, et une formation sur le rôle du CHSCT en matière de projets architecturaux.

- **Schéma directeur : point sur le calendrier des travaux**

Sans rentrer dans le détail de l'articulation d'une série d'opérations particulièrement complexes et lourdes, le phasage des principales étapes s'établit comme suit :

- le transfert provisoire du CRES (centre de ressources scientifiques) (octobre 2016 - janvier 2017)
- le transfert provisoire des ateliers pédagogique (octobre 2016 - février 2017)
- l'installation de la direction des bâtiments et des jardins (janvier - mai 2017) *dans une partie des locaux utilisés actuellement par le CRES.*
- l'aménagement de la base vie pour l'entreprise extérieure de surveillance (octobre 2016 - mars 2017) *transférée dans des espaces cour de la République. L'ancien réfectoire de la cour des mathurins, bien que très dernièrement affecté au prestataire de surveillance, changera d'utilisateurs avec l'implantation des ateliers d'art.*
- le redéploiement des services de l'EPCF dans l'aile des Ministres (mars 2017 - mars 2018) *service de la surveillance et implantation du PC sécurité/incendie, redéploiement du CRES, renforcement et réorganisation de la plateforme logistique et des ateliers d'art et de la maintenance.*
- la reconfiguration du PC de sûreté (mars - novembre 2018) *création d'un entresol dans le volume du PC actuel et d'une nouvelle base vie.*
- mise en sécurité et modernisation des accueils de l'aile Louis XV (octobre 2016 - décembre 2017).
- modernisation et mise aux normes de l'aile de la Belle Cheminée (octobre 2017 - décembre 2018).

Dans ce grand jeu de permutation des services et de délocalisations, le CRES et les ateliers pédagogiques seront les premiers à ouvrir le bal, tous deux contraints de quitter leurs locaux afin de libérer des espaces qui feront alors l'objet des premiers travaux de reconfiguration. Ces deux entités vont être hébergées dans des structures modulaires de type bungalows, lesquelles devraient être installées dans la cour de la régie jusqu'à la fin du premier trimestre 2018 (CRES), et dans la cour

des Fleuristes (ateliers pédagogiques) jusqu'à un horizon plus lointain, et la création d'un pôle dédié aux jeunes publics au quartier Henri IV prévu en 2026.

Sur le sujet épineux du dédoublement des PC et des conséquences sur l'emploi, à nos questions sur les personnels qui en auront la charge, les réponses de l'administration, si elles ne varient pas, n'ont rien de rassurant à mesure que le temps passe : « *nous voulons des postes de titulaires mais nous n'avons aucune assurance* ». Chat échaudé craint l'eau froide, et comme pour notre part nous ne sommes pas adeptes de la pensée magique comme moyen d'obtenir des postes, nous voyons roder le spectre de l'externalisation. Et ce n'est certainement pas la situation actuelle, avec une saignée des effectifs assurant ces fonctions, et un fonctionnement de plus en plus erratique des entités PC jour et nuit, qui va nous inciter à l'optimisme. On a payé pour savoir que de toute façon les mesures de privatisation des missions accueil et surveillance n'ont jamais effrayé la Direction de l'EP, mais dans le cas d'espèce on s'attaquerait un peu au « cœur du réacteur » des missions de sécurité. Le retentissant cambriolage de mars dernier a pourtant clairement mis en lumière combien était cruciale la maîtrise complète par des agents publics des dispositifs ayant trait, tant à la sûreté qu'à la sécurité. Point de vue réaffirmé par le Commandant Tubiana et le Capitaine Buffin, officiers de la Police nationale détachés auprès du MCC, lesquels avaient été dépêchés sur le site suite au vol pour animer des sessions de sensibilisation à la sûreté, et dispensées à l'ensemble des personnels de l'EP.

**Nous demandons que l'hypothèque sur le statut des personnels du nouveau PC sécurité/incendie soit rapidement levée, tant cette situation d'incertitude est source de profonde inquiétude, et influe sur la motivation des personnels assurant ces fonctions.**

Vu l'importance des implications du schéma directeur, un point de situation sera fait à tous les CT et CHSCT.

- **Présentation du réaménagement du poste des Mathurins**

L'ensemble est composé de 4 pièces principales pour une surface globale d'environ 65 m<sup>2</sup>. Si l'état structurel du bâtiment est satisfaisant, les différentes pièces nécessitent une remise en état globale. Surtout nous avons fait valoir que le rôle de ce poste (accueil, contrôle des entrées, délivrance des clés...) n'avait cessé de prendre de l'ampleur, et tant la configuration actuelle de la pièce principale, dans laquelle se concentrent toutes ces activités, que son état général était obsolète et piteuse.

*Les travaux comprendront, outre un traitement particulier de la pièce principale avec une disposition revue du comptoir d'accueil, la réfection complète et la mise aux normes des installations électriques, commandes des installations électriques extérieures, la mise en place d'extraction dans les pièces humides, le remplacement de l'évier et du plan de travail de la cuisinette, la mise en place d'une cloison pare douche, la pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs, le remplacement, la remise en jeu des portes, fenêtres et volets, la mise en peinture des murs, plafonds, radiateurs, volets et croisées et la remise en état des parquets avec application d'un vitrificateur.*

Se pose le maintien ou non de la pointeuse à cet endroit, avec un nombre sans cesse croissant d'agents enrôlés, ce qui, le matin en particulier, avec la distribution des clefs, le contrôle des véhicules accédant à la cour, l'accueil des entreprises... contribue à congestionner cet espace et complique la tâche de l'agent en poste.

Élément de taille auquel l'administration ne semblait pas avoir pensé : comment mener de front les travaux sur une durée de plusieurs semaines, et la poursuite des activités d'un poste qui fonctionne 24h/24, avec en son sein une base vie pour la nuit ? La réponse est un peu dans la question : cela n'est pas possible. Et d'un seul coup tout se complique, et l'opération qui se voulait simple, vire un peu au casse-tête avec un coût des travaux qui devra nécessairement être réévalué, dès lors qu'il

s'agira très certainement de prendre en compte un accueil satellite dans la cour, de type bungalow, le temps des travaux.

**Le CHSCT a rendu un avis positif à ce projet d'aménagement.**

- **Travaux programmés en 2015**

Parmi les travaux présentés, l'un focalise notre attention : **les travaux de motorisation de la grille des mathurins qui vont débiter cet automne.** Nous ne reviendrons pas ici sur les péripéties de ce projet mûri depuis quatre ans, et sans cesse repoussé. Au demeurant ce chantier ne se limite pas à équiper la lourde grille à double battant d'équipements pour une ouverture automatisée. Il s'agit de procéder également à la rénovation des éléments fixes de grille qui bordent la rue Dénecourt. C'est de fait le point de passage essentiel et névralgique des nombreux véhicules, tant des personnels que des visiteurs des services de l'EP pour accéder au parking attenante, mais aussi ceux des entreprises, livreurs ... ainsi que l'accès de nombreux piétons, qui va être impacté pendant les travaux. La seconde grille de la cour pourrait être temporairement utilisée, avec un cheminement jusqu'à la borne rétractable située en face du poste de contrôle. Une chose est sûre : avec l'emprise de la zone chantier (encloisonnement aux abords des grilles), le nombre de places de stationnement sera diminué. Vu le degré actuel de saturation de la cour et des tensions qui en découlent parfois, l'administration doit donner aux personnels les informations précises sur ce chantier et des solutions de repli doivent être anticipées, soit vers la cour de la République zone de repli actuelle, soit en réactivant l'utilisation d'une portion de l'ancien parking de l'Honneur, comme lors d'un précédent chantier il y a quelques années.

Le CHSCT a été sensibilisé aux **travaux de réhabilitation immobilière que la ville va mener rue Dénecourt, juste en face des bureaux situés dans l'aile de la Régie, et des répercussions sur les conditions de travail des personnels dont les bureaux donnent sur cette rue, avec des nuisances sonores fortes.** Des solutions doivent être rapidement envisagées. Celles-ci pourraient consister en un renforcement de l'isolation du vitrage des fenêtres, ou à devancer les travaux envisagés dans ces espaces avec une délocalisation momentanée des services concernés.

**Vos représentants CGT demeurent à votre écoute pour toutes les précisions qui vous seraient utiles.**

Fontainebleau, le 20 septembre 2015